

LIVRET DE STAGE

LIVRET DE STAGE

(Art. R 514-3 du code des assurances)

NIVEAU !

RÈGLES À OBSERVER POUR LA TENUE DU LIVRET

Dans la première colonne des pages intérieures, porter le numéro (1, 2, 3, 4) sous lequel figure, au début du livret, l'entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué. Dans les pages intérieures, veillez à ne pas laisser de ligne vierge et à éviter toute rature.

EXTRAITS DU CODE DES ASSURANCES

Article R 512-9

Les intermédiaires mentionnés aux 1^o et 2^o du I de l'article R. 511-2, les établissements de crédit mentionnés au même article, ainsi que les salariés mentionnés au a et aux c à f du 5^o du même article qui exercent des fonctions de responsables de bureau de production ou qui ont la charge d'animer un réseau de production doivent justifier :

- 1^o Soit d'un stage professionnel d'une durée raisonnable et suffisante sans pouvoir être inférieure à 150 heures. Le stage, dont les principes sont fixés à l'article R. 512-11, doit être effectué :
- a) Auprès d'une entreprise d'assurance, d'un établissement de crédit ou d'un intermédiaire visés aux 1^o (courtier d'assurance ou de réassurance) et 2^o (agent général d'assurance) du I de l'article R. 511-2 ;
 - b) Auprès d'un centre de formation choisi par l'intéressé lui-même lorsqu'il souhaite accéder à l'activité de courtier en assurance ou en réassurance, ou choisi par l'employeur ou le mandant pour les autres intermédiaires;
- [...]

Article R 512-11

- I. Le stage professionnel mentionné aux articles R. 512-9 et R. 512-10 a pour objet de permettre aux stagiaires d'acquérir, préalablement à l'exercice de l'activité d'intermédiation, des compétences en matière juridique, technique, commerciale et administrative définies dans un programme minimal de formation élaboré par les organisations représentatives de la profession et approuvé par arrêté du ministre de l'économie.
- II. Les compétences acquises font l'objet d'un contrôle à l'issue du stage. Les résultats de ce contrôle doivent être annexés au livret de stage prévu à l'article R. 514-4.

Article R 514-3

II. Il est justifié de la capacité professionnelle prévue par l'article L. 512-5 par la présentation, selon les cas, de l'un des documents suivants :

- a) Livret de stage défini à l'article R. 514-4 ;
- [...]

Article R 514-4

Le livret de stage, signé par les personnes auprès desquelles le stage a été effectué, comprend en annexe les résultats du contrôle des compétences mentionné au II de l'article R. 512-11. Il est remis dans les plus brefs délais à son titulaire.

TITULAIRE :

Nom : **PASTEL**
Prénoms : **Richard**
Né le : **06.04.1958**
A : **FORT DE FRANCE**
Adresse : **664 chemin du vignier 38790 Charantoenay**

**ENTREPRISES OU PERSONNES AUPRES DESQUELLES UN STAGE A ETE
EFFECTUE :**

1. Dénomination (ou nom et prénoms) : **CIBFORMATION N° 82 42 02427 42**

N° ORIAS (le cas échéant : **07028950**)
Adresse : **4 rue camille de Rochetaillé 42000 ST ETIENNE**
Qualité : **Courtier en assurance**
Date de début de stage : **18.02.2017**

2. Dénomination (ou nom et prénoms) : _____

N° ORIAS (le cas échéant : _____)
Adresse : _____
Qualité : _____
Date de début de stage : _____

3. Dénomination (ou nom et prénoms) : _____

N° ORIAS (le cas échéant : _____)
Adresse : _____
Qualité : _____
Date de début de stage : _____

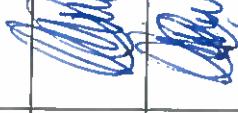
4. Dénomination (ou nom et prénoms) : _____

N° ORIAS (le cas échéant : _____)

Adresse : _____
Qualité : _____
Date de début de stage : _____

Livret stage Niveau I

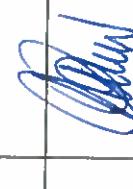
Unité 1 : Les savoirs généraux
Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

(1)	Date	SEANCES	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)	INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR	CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant délégué mandaté	
				Nom Prénom	Qualité		Nom Prénom	Qualité
		Durée de chacune des séances (en heures)	Durée totale (en heures)					
20/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 1 La présentation du secteur de l'assurance	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
21/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 2 Les entreprises d'assurances	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
22/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 3 L'opération d'assurance	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
23/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 4 Les différentes catégories d'assurance	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
24/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 5 L'intermédiation en assurance	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
27/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 6 La relation avec le client	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant

- (1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livret)
 (2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Economie et si l'enseignement est théorique ou pratique.

Unité 1 : Les savoirs généraux

Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

SEANCES		NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)		INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR		CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant dément mandaté	
(1)	Date	Durée de chacune des séances (en heures)	Durée totale (en heures)	Nom Prénom	Qualité	Signature	Nom Prénom	Qualité	Signature
	28/02/2017	4 h 4 h	8 h	1. 7 La lutte contre le blanchiment	CHERIN Pascal		R.A.S	Gérant	 CHERIN Pascal

(1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livret)
(2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Economie et si l'enseignement est théorique ou pratique.

Unité 2 : Les assurances de personnes

Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

SEANCES		NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)		INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR		CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant délivrant le mandaté	
(1)	Date	Durée de chacune des séances (en heures)	Durée totale (en heures)	Nom Prénom	Qualité	Signature	Nom Prénom	Qualité	Signature
01/03/2017		4 h 4 h	8 h	2. 1 L'assurance contre les risques corporels	CHERIN Pascal	Gérant 	R.A.S	CHERIN Pascal	Gérant 
02/03/2017		4 h 4 h	8 h	2. 2 La dépendance	CHERIN Pascal	Gérant 	R.A.S	CHERIN Pascal	Gérant 
03/03/2017		4 h 4 h	8 h	2. 3 L'assurance complémentaire santé	CHERIN Pascal	Gérant 	R.A.S	CHERIN Pascal	Gérant 

(1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livre)
(2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Économie et si l'enseignement est théorique ou pratique.

Unité 3 : Les assurances de personnes

Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

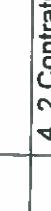
SEANCES		NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)		INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR		CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant dûment mandaté		
(1)	Date	Durée de chacune des séances (en heures)	Durée totale (en heures)	Nom Prénom	Qualité	Signature	R.A.S	Nom Prénom	Qualité	Signature
06/03/2017		4 h 4 h	8 h	3. 1. La prise en compte des besoins	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant
07/03/2017		4 h 4 h	8 h	3. 2. Les principales catégories de contrats	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant
08/03/2017		4 h 4 h	8 h	3. 3. Les spécificités	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant	CHERIN Pascal	Gérant

(1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livret)

(2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Economie et si l'enseignement est théorique ou pratique.

Unité 4 : assurances de personnes : les contrats collectifs

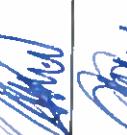
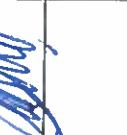
Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

SEANCES		NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)		INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR		CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant dément mandaté		
(1)	Date	Durée de chacune des séances (en heures)	Durée totale (en heures)	Nom Prénom	Qualité	Signature		Nom Prénom	Qualité	Signature
09/03/2017		4 h 4 h	8 h	4. 1 L'assurance de groupe	Gérant		R.A.S.	CHERIN Pascal	Gérant	
10/03/2017		4 h 4 h	8 h	4. 2 Contrats collectifs au profit des salariés	Gérant		R.A.S.	CHERIN Pascal	Gérant	

(1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livre)
(2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Économie et si l'enseignement est théorique ou pratique.

Livret stage Niveau I

Unité 5 : Assurances de biens et de responsabilité
Pages intercalaires (autant de pages que de besoin)

(1)	Date	SEANCES	NATURE DE L'ENSEIGNEMENT (2)	INSTRUCTEUR		OBSERVATIONS DE L'INSTRUCTEUR	CHEF D'ETABLISSEMENT Ou son représentant délégué mandaté	
				Nom Prénom	Qualité		Nom Prénom	Qualité
13/03/2017	3 h 3 h	6 h	5. 1 L'appréciation et la sélection du risque	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
14/03/2017	3 h 3 h	6 h	5. 2 Les différents types de contrats	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
15/03/2017	3 h 3 h	6 h	5. 3 Les assurances des risques d'entreprises	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
16/03/2017	3 h 3 h	6 h	5. 4 La présentation des garanties et la tarification	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant
17/03/2017	3 h 3 h	6 h	5. 5 La vie du contrat	CHERIN Pascal	Gérant		CHERIN Pascal	Gérant

- (1) Entreprise ou personne auprès de laquelle le stage a été effectué (désignée par le numéro sous lequel elle figure à la première page du présent livret)
(2) Préciser le contenu de l'enseignement, par référence au programme approuvé par le ministre de l'Economie et si l'enseignement est théorique ou pratique.